

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement comprend trois parties :

- Le projet d'accueil :

Il définit les prestations d'accueil proposés, la place de l'enfant porteur de handicap et les professionnels mobilisés.

- précisant les durées et rythmes, accueil régulier, occasionnel et décrivant les compétences professionnelles.

- détaillant les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

- intégrant les actions menées en termes d'analyse de pratiques

- Les projets éducatif et pédagogique :

Ils révèlent et explicitent les valeurs éducatives portées par l'équipe, et présentent comment, au quotidien, les valeurs sont déclinées et la manière dont l'équipe s'organise pour accompagner les enfants et leurs familles. Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants (notamment en matière artistique, culturelle et pour favoriser l'égalité entre fille et garçon).

- Le projet social et développement durable :

Il s'agit des modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social, modalités de participation des familles à la vie de l'établissement, des actions de soutien à la parentalité, des mesures prises pour faciliter l'accès aux enfants des familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie et des familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et activité dans une démarche en faveur du développement durable.



PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI -ACCUEIL I PUPPUNELLI

Espace Jacques de Peretti

04.95.10.50.90

lpuppunelli@ville-ajaccio.fr

45 enfants

SOMMAIRE

1- Le projet d'accueil

1-1 Prestations d'accueil proposées

1-2 Enfant en situation de handicap

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

1-4 Equipe pluridisciplinaire

1-5 Formation professionnelle

1-6 Actions de prévention

1-7 Analyse des pratiques

2- Les projets éducatif et pédagogique

2.1 Les concepts

2-2 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation

b. Arrivée et départ

2-3 Les temps de transition

2-4 Les repas

a. Bébé

b. Moyens/Grands

2-5 Le sommeil

2-6 Les soins

a. Changes et lavage des mains

b. Acquisition de la propreté

c. Petits soins

2-7 Les activités d'éveils

a. Avec les plus petits

b. Avec les plus grands

2-8 Le soutien à la parentalité

2-9 La communication

2-10 Les projets spécifiques

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d'Ajaccio

a. La population

b. Les familles et enfants

c. La petite enfance à Ajaccio

3-2 Quartier des Salines

3-3 Place des familles

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

3-5 Développement durable

PROJET D'ETABLISSEMENT

1- Le projet d'accueil

La Direction de la Petite Enfance d'Ajaccio dépend de la Direction Générale Adjointe Vie Scolaire et Temps de l'enfant. La crèche I PUPPUNELLI fait partie des 8 crèches de la Direction de la Petite Enfance (DPE) composée de :

- 140 agents
- 8 crèches municipales
- 1 Relais Petite Enfance (RPE)
- 1 cuisine centrale (Ingurdelli)
- 1 service administratif

1-1 Prestations d'accueil proposées

La grande crèche I PUPPUNELLI, d'une capacité d'accueil de 45 places et d'une amplitude horaire de 7 heures 30 à 18 heures propose 3 types d'accueil collectif afin de mieux répondre aux besoins des parents :

☐ L'accueil régulier :

En fonction de leurs besoins, les familles réservent par contrat les heures et les jours d'accueil par semaine qui leur sont nécessaires ainsi que le nombre de semaines annuelles.

Cas particulier / Accueil occasionnel « régulier » avec plannings tournants :

Les familles dont les jours et horaires de travail varient chaque semaine (plannings tournants) sont tenus de fournir à la directrice de l'établissement le planning de fréquentation mensuel de leur enfant à la crèche pour le ou les mois à venir.

La remise des plannings devra être faite au plus tard la 3ème semaine avant le début du mois concerné. Si non remise dans le délai, les réservations ne sauraient être garanties et seuls les créneaux disponibles pourront être réservés.

☐ L'accueil occasionnel :

Des places d'accueil occasionnel seront proposées en fonction des disponibilités de l'établissement.

Une réservation de place peut s'effectuer sur planning, d'une semaine à l'autre ou bien par téléphone le jour même du besoin.

Dans tous les cas, l'entrée effective d'un enfant, en régulier et/ou en occasionnel passe par une période d'adaptation/familiarisation.

☐ L'accueil d'urgence :

Il est ponctuel et n'est accepté qu'après une évaluation réelle du besoin, effectuée par la Directrice de l'établissement et/ou la Direction Petite Enfance.

1-2 Enfant en situation de handicap

Depuis la loi du 11 février 2005, les établissements peuvent et doivent accueillir tout enfant présentant un handicap ou atteint d'une affection chronique compatible avec la vie en collectivité.

Cependant, la famille devra avoir conscience que la structure reste un lieu de vie et non un lieu de soins.

Selon la nature du handicap que présente l'enfant, le personnel pourra solliciter l'aide du médecin de la structure et/ou d'intervenants extérieurs. Le recours à ce type de professionnels consistera à accompagner les membres de l'équipe face à des situations particulières.

Accompagnée par des professionnels et des intervenants spécialisés, l'équipe peut accueillir des enfants porteurs de handicap. Ils pourront ainsi bénéficier d'un environnement sécurisant, contenant et stimulant, au milieu des enfants du même âge.

L'accueil se fait de façon personnalisée, selon la situation de chaque enfant, à partir d'un travail conjoint avec les parents et les professionnels (psychologue, psychomotricien, médecin, éducateur ...) qui interviennent déjà auprès de l'enfant. L'accueil de cet enfant se fait sur les modalités qui lui conviennent le mieux et en fonction des possibilités de la structure. Elles sont mises en place en étroite concertation avec la famille, l'équipe et les partenaires médicaux sociaux et éducatifs qui interviennent autour de l'enfant.

Ses échanges permettent de mieux accueillir l'enfant à travers un accompagnement adapté : un protocole d'accueil individualisé pourra être mis en place et sera un outil pour l'équipe.

Pour nous, l'enfant handicapé est avant tout un enfant. Nous l'accueillons avec la même attention que celle portée aux autres enfants et à leur famille sans pour autant nier sa différence. Cet accueil a un intérêt pour l'enfant handicapé mais aussi pour les autres enfants (découverte de la différence, du handicap, respect de chacun, de ses difficultés)

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

Afin de faciliter le retour à l'emploi, les parents en recherche d'emploi peuvent faire une demande d'accueil occasionnel qui sera traitée en priorité. De plus, la structure travaille en collaboration avec la PMI qui peut demander un accueil pour des enfants dont la situation familiale ou sociale le nécessite.

1-4 Equipe pluridisciplinaire

L'équipe est composée de :

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe/infirmière
- 5 auxiliaires de puériculture
- 10 CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- 1 cuisinier
- 2 agents d'entretien

Soit un minimum d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 8 enfants qui marchent.

Des intervenants extérieurs viennent compléter l'équipe en fonction des activités et du suivi des enfants (langue corse, éveil musical, psychologue, référent santé et accueil inclusif, analyse des pratiques ...)

- Pédiatre
- CAMPS
- Psychologue
- Intervenante langue Corse

Modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances la continuité de direction :

Au regard de l'amplitude d'ouverture de la structure, la directrice ne pourra pas être sur site à chaque moment. Aussi, conformément au décret d'août 2021, en son absence, la fonction de continuité de direction sera assurée par un agent présent dans l'établissement (Auxiliaire de puériculture ou agent d'accueil) ayant les connaissances nécessaires pour assurer la continuité de service.

ACQUISITIONS DEMANDEES POUR ASSURER LA CONTINUITE DE DIRECTION

Les agents qui assurent la continuité de direction doivent être capable de valider les acquis suivants :

PROTOCOLE MEDICAL

- Localisation
- Connaissance du contenu (protocole médical/administration des traitements)
- Accueil des enfants symptomatiques

PROTOCOLE EN CAS D'URGENCE

- Où est le cahier des protocoles ?
- Où sont les numéros ?
- Qui contacter ?

PROTOCOLE OUVERTURE/FERMETURE (y compris problème technique)

- Où sont les numéros ?
- Où les trouver ?
- Qui contacter ?

ORGANISATION

- Être capable de modifier les plannings du personnel en cas de besoin ainsi que celui des enfants si nécessaire

RESEAU

- Connaître les différents partenaires et leurs coordonnées
- Savoir réagir et ajuster si problème de stock ou de livraison

1-5 Formation professionnelle

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui institue le droit individuel à la formation, il est proposé aux agents de suivre des formations. Celles-ci poursuivent plusieurs objectifs : actualiser ses connaissances, prendre contact avec des professionnels d'autres communes, échanger avec eux autour de différentes problématiques, etc... Ces formations peuvent être dispensées à la fois, par le CNFPT mais aussi en intra par notre service formation.

Sont priorisées les formations obligatoires ou fortement conseillées : HACCP, gestes 1ers secours et Habilitation électrique BS.

Par ailleurs depuis quelques années, la Ville a souhaité s'engager dans le processus de formation en accueillant des apprenties (formation en alternance).

1-6 Actions de prévention

Le Service prévention et sécurité des agents de la commune a entrepris la rédaction d'un Document Unique d'Evaluation Des Risques Professionnels (DUERDRP) par crèche via le développement d'un réseau d'assistants de prévention. Des fiches d'informations ont été complétées pour chaque unité de travail. Celles-ci décrivent les situations de travail effectuées par les agents, les lieux de travail ainsi que les principaux matériels, produits, véhicules et engins utilisés.

La nutrition : Depuis 2007, la ville d'Ajaccio est ville active PNNS (programme national nutrition santé). Elle s'est engagée à promouvoir et à soutenir toute action qui contribue aux objectifs du PNNS, la nutrition est l'une des priorités des programmes de sante publique qui visent à la promotion d'une alimentation et d'un mode de vie favorable à la santé. Des formations et des informations sont proposées au personnel sur la nutrition, le rythme de vie. Les parents sont sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.

D'autres actions de prévention sont menées dans les crèches sur les thèmes suivants : Prévention des accidents domestiques, promotion de la vaccination, le risque solaire, les écrans, acquisition de la propreté, le sommeil, l'hygiène corporelle, pollution de l'air intérieur ...

1-7 Analyse des pratiques

L'analyse des pratiques professionnelles est devenue obligatoire dans tous les établissements d'accueil du jeune enfant, suite à la publication du [décret du 30 aout 2021](#) qui modifie l'[article R 2324-37 du code de la santé publique](#).

L'analyse de pratique est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leurs pratiques. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations, sources de problèmes. C'est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque sur l'activité professionnelle.

Elle est mise en œuvre sous forme d'une session de 2 heures par quadrimestre pour chaque professionnel, animé par une psychologue clinicienne.

2- Les projets éducatifs et pédagogiques

Le multi accueil est un lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2.5 mois à 4 ans, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qualifiée : une directrice EJE, 1 IDE, 5 auxiliaires de puériculture, 10 personnes titulaires du CAP petite enfance, 2 personnes pour l'entretien et la restauration.

Les enfants sont accueillis dans 3 sections : 1 section de nourrissons et 2 sections de moyens – grands, appelées les verts et les bleus.

2.1 Les concepts

L'autonomie

L'autonomie est une valeur qui englobe le droit à la liberté d'expression de son corps (notamment par la découverte) et de la capacité à faire seul. Elle n'est possible que par l'acquisition des principes de la vie en collectivité (règles, consignes, savoir patienter...). C'est aussi apprendre à grandir.

A partir de l'acquisition de la marche, l'enfant se déplace librement et devient ainsi plus autonome dans ses déplacements. Cette activité autonome va lui permettre de faire des découvertes, d'accumuler des expériences qui vont favoriser son développement.

Pour aider les enfants à acquérir cette autonomie, nous les accompagnons dans la séparation avec leur famille, nous leur offrons un environnement sécurisant où chacun pourra expérimenter des situations enrichissantes ;

- Accompagnement verbal : rassurer, encourager l'enfant à faire seul, valoriser ses succès.
- Aménagement d'espaces adaptés à leurs capacités motrices et libre choix de l'activité.
- Animation de l'activité sans empêcher d'initiative de l'enfant.

La socialisation

L'enfant est un être social dont les relations aux autres personnes peuvent être stables ou momentanées.

Les liens présents dès les premiers instants de la vie avec la mère, se développent et évoluent en permanence.

Avant l'apparition de la parole, l'enfant communique avec le regard, l'attitude, les gestes, les vocalises, les cris, les pleurs.

Socialiser un enfant, c'est l'amener à devenir un être agréable à côtoyer, un individu qui s'adapte aux exigences de la vie sociale. C'est aussi lui apprendre à se contrôler, à intégrer des normes et des règles qui lui permettent de vivre au milieu des autres.

C'est le sens que lui accordent la plupart des parents.

Notre rôle sera de favoriser des échanges, de poser des règles et des limites tout en respectant l'individualité et la spécificité de chaque enfant.

Le respect des rythmes dans la réponse aux besoins fondamentaux

Respecter les rythmes de l'enfant constitue notre but principal pour l'aider à développer une identité personnelle.

Les rythmes sont déterminés par un programme génétique avec :

- Une composante culturelle (règles sociales, habitudes, rites...)
- Une composante personnelle qui se construit (échange entre le fœtus et la mère, informations qu'il va recevoir après la naissance).

Les informations échangées avec les parents sont un moyen indispensable au respect des rythmes.

C'est aussi en observant les enfants que nous apprenons à les connaître et à satisfaire leurs besoins.

En effet, l'observation est la base de travail des professionnels de la petite enfance (feuille de rythmes, habitudes, transmissions).

Elle enrichit la réflexion d'une équipe sur les besoins individuels des enfants ainsi que sur l'analyse de ses pratiques.

L'éveil culturel

L'éveil culturel chez l'enfant ne consiste pas à lui transmettre des techniques ni à apprécier un « savoir-faire » ; il ne s'agit pas d'un apprentissage précoce.

Pour que l'éveil culturel prenne sens, il est nécessaire que toutes les expériences qui s'y rattachent soient intégrées à la vie quotidienne de l'enfant.

Favoriser l'éveil culturel de l'enfant, c'est lui offrir un espace de liberté et de créativité où il s'exprime avec toute sa spontanéité. C'est aussi le mettre en situation de découverte même s'il ne fait qu'observer.

Notre objectif est d'associer les parents à ce projet en leur offrant des opportunités de partager avec les enfants des activités de type culturel et artistique (peinture, musique, comptines, histoires).

« Parler d'éveil culturel, c'est reconnaître la possibilité de création de l'enfant et admettre que son expression vient enrichir le patrimoine culturel d'une société »

Le développement de l'imaginaire et de la créativité

L'imaginaire :

Le développement harmonieux de l'enfant passe par son imaginaire : c'est une garantie d'équilibre et de construction de la personnalité qui s'élabore progressivement.

L'imagination est la faculté de se représenter des images par la pensée, de combiner, de créer... : exemple : les enfants aiment écouter les histoires, les regarder mais aussi les vivre et les inventer.

Comment apparaît cette fonction qui permet à un enfant de créer et d'organiser ces images ?

D'après Winnicott, l'imaginaire du bébé est d'abord celui de sa mère. Peu à peu, au fil des expériences de séparation, le bébé commence à s'individualiser, c'est le premier espace de pensée. L'objet transitionnel (le doudou) et le premier objet que l'enfant est capable de penser.

Tout au long du développement, d'autres processus se manifestent au cours des jeux symboliques, des jeux de langage. L'enfant peut alors penser de façon autonome.

La créativité :

On a pensé pendant longtemps qu'elle était le privilège d'une minorité rencontrée dans les milieux artistiques et scientifiques.

C'est un ensemble de caractéristiques qui, développées, permet à tout être humain de penser de manière flexible, indépendante, imaginative.

Notre rôle est d'observer, d'accompagner l'enfant vers la construction de son imaginaire, si besoin par des mots, des propositions d'activité et surtout par une disponibilité psychique.

Le jeu est une création personnelle au cours de laquelle l'enfant associe son activité à ses pensées, ses émotions : nous les respectons et nous intervenons s'ils en manifestent le désir.

Le jeu et ses « enjeux » :

Durant les temps de jeu et des activités, les enfants apprennent les règles, les limites, la patience et le partage. Les professionnels sont là pour accompagner l'enfant et lui rappeler des règles aussi souvent que nécessaire : ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire avec les enfants mais aussi avec les adultes. C'est grâce à ce cadre cohérent, rythmé de limites, d'interdits et d'autorisations que l'enfant va pouvoir s'épanouir.

Le jeu est le fondement de tout apprentissage. En jouant, l'enfant exprime et élabore des envies, met en scène ses plaisirs, ses désirs, ses préoccupations, ses craintes et ses peurs, son imaginaire et sa créativité. Les petites expériences variées et multiples menées par l'enfant pendant le temps de jeu libre vont l'aider à se structurer et assimiler le réel. Il apprend par lui-même les limites et des lois de son corps et des objets. Il aime répéter les actions et retrouver des jeux qu'il connaît, ce qui le rassure durant les temps de jeu et des activités, les enfants apprennent les règles, les limites, la patience et le partage. Les professionnels sont là pour accompagner l'enfant et lui rappeler des règles aussi souvent que nécessaire : ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire avec les enfants mais aussi avec les adultes. C'est grâce à ce cadre cohérent, rythmé de limites, d'interdits et d'autorisations que l'enfant va pouvoir s'épanouir.

Le jeu est le fondement de tout apprentissage. En jouant, l'enfant exprime et élabore des envies, met en scène ses plaisirs, ses désirs, ses préoccupations, ses craintes et ses peurs, son imaginaire et sa créativité. Les petites expériences variées et multiples menées par l'enfant pendant le temps de jeu libre vont l'aider à se structurer et assimiler le réel. Il apprend par lui-même les limites et des lois de son corps et des objets. Il aime répéter les actions et retrouver des jeux qu'il connaît, ce qui le rassure.

La sécurité affective

Pour laisser leur enfant, les parents ont besoin d'être accueillis dans un cadre sécurisant dans lequel ils pourront instaurer une relation de confiance avec les professionnels.

Il est donc nécessaire que l'accueil repose sur la disponibilité, l'écoute et soit le plus individualisé possible.

C'est ce climat de confiance qui permettra à l'enfant de se sentir en sécurité et d'établir un lien affectif stable avec un adulte qui saura répondre à ses besoins fondamentaux et l'aider à devenir de plus en plus autonome.

2-2 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation/Adaptation

Avant l'admission définitive de l'enfant, une période d'adaptation est organisée avec les parents afin de lui donner la possibilité de s'intégrer à la crèche selon son propre rythme.

Les familles sont dans un premier temps accueillies par la responsable de la structure.

Elle leur remet le règlement intérieur et le livret d'accueil. Elle les informe sur le projet d'établissement leur indiquant ainsi les modalités d'accueil mais aussi les missions de la structure.

Elle planifie avec eux le déroulement de la période d'adaptation.

Au cours de la période d'adaptation, parents, enfants et personnels vont apprendre à se connaître. Ces entretiens sont importants : ils aident le personnel à instaurer une cohérence entre la vie à la crèche, les repères familiaux, la culture. C'est une période d'observation, d'écoute, où chaque habitude de l'enfant est notée. Il s'établit ainsi un climat de confiance qui permet aux parents de mieux vivre la séparation.

La durée de cette période d'adaptation varie, d'une à deux semaines en fonction de l'âge de l'enfant, de ses réactions et de la disponibilité de la famille.

Le personnel prend progressivement le relai et le parent peut alors commencer à laisser l'enfant. Ce temps augmentera progressivement jusqu'à arriver au temps de garde prévu.

Cas particulier de l'accueil d'urgence :

C'est le cas d'un enfant accueilli sans adaptation possible, compte tenu d'une situation d'urgence pour la famille.

Le personnel a été préparé à cette éventualité.

Tout est mis en œuvre pour permettre à l'enfant, et à son (ou ses) parents accueillis dans de telles circonstances, de vivre au mieux la séparation.

b. Arrivée et départ

Le dialogue qui a été instauré avec les parents au cours de la période d'adaptation va se poursuivre tout au long de l'année, se développer et se construire au fur et à mesure que l'enfant grandit.

Le matin, à l'arrivée de l'enfant, les familles signalent au personnel tout fait important pour la journée (manque de sommeil, fatigue, problèmes digestifs, appétit, prise de médicaments, température...).

Le soir, au départ, l'équipe transmet les observations faites dans la journée (repas sommeil - jeu - anecdote) et inscrites sur un cahier. Pour l'enfant aussi, il est important d'entendre la professionnelle parler de sa journée : il se sent reconnu, estimé.

Ces échanges contribuent au développement de son « *sentiment continu d'exister* » (Donald W. Winnicott).

La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Elle s'établit au quotidien à travers les transmissions, les échanges du matin et du soir qui permettent aux adultes de prendre le relais avec l'enfant. Bien que parfois brefs, leur teneur et leur qualité peuvent avoir une réelle influence sur l'accompagnement de l'enfant.

2-3 Le temps de la collation

Les enfants se lèvent tôt et n'ont souvent qu'un biberon avant d'arriver en crèche. Un complément de petit déjeuner est proposé aux enfants, chaque jour, au plus tard à 9 heures. Les enfants sont installés autour d'une table. C'est un moment d'échanges, un moyen de se dire bonjour. La collation se compose de pain, fruit, eau (compléments nutritionnels du laitage du matin).

2-4 Les repas

Les menus établis font référence au PNNS (Plan National de Nutrition de la Santé) et sont portés à la connaissance des parents. L'équilibre alimentaire recherché doit apporter à l'enfant la moitié des apports quotidiens nécessaires, à charge pour les parents de compléter avec le petit déjeuner et le repas du soir.

Le personnel prend en compte la dimension préventive de la nutrition en collectivité. Notre objectif est de participer à l'apprentissage d'un bon comportement alimentaire dans les premières années de la vie.

Nous nous appliquons avec le cuisinier, à enrichir le contenu des menus et à les rendre savoureux et équilibrés.

a. Bébés

Pour les nourrissons, le personnel respecte le protocole alimentaire établi par le pédiatre de l'enfant.

La diversification alimentaire se fait en collaboration avec la famille et doit être commencée à la maison : il est important pour l'enfant que l'introduction d'un nouvel aliment se fasse avec ses parents.

Cette recommandation permet aussi de tester la bonne tolérance de l'enfant à tout nouvel aliment qui pourra ensuite lui être proposé dans la structure.

Le biberon est donné dans les bras d'une professionnelle : c'est un moment de communication, de bien-être pendant lequel l'adulte et l'enfant sont contents de se retrouver.

Le passage du biberon à l'alimentation variée se fait en fonction de l'enfant, progressivement en collaboration avec les parents.

Pour prendre son repas à la cuillère, l'enfant est installé sur un baby relax.

b. Moyens/Grands

L'équipe tient compte des désirs et des refus de l'enfant : Aux alentours de deux ans, la peur de l'inconnu dans les découvertes alimentaires est fréquente.

Le repas est un moment privilégié de plaisir, de découverte et de convivialité qui contribue au développement harmonieux de l'enfant.

C'est dans une ambiance calme et détendue que l'enfant va satisfaire sa faim en présence d'un adulte disponible et à son écoute.

Les différents besoins de l'enfant sont satisfaits : l'appétit, le goût, les préférences, l'autonomie.

Pour prendre son repas à la cuillère, l'enfant est assis sur une petite chaise à table.

Les enfants mangent seuls dès qu'ils en manifestent l'envie.

Nous leur permettons de toucher la nourriture, moments d'exploration et de plaisir sensoriel pour eux. Si besoin, nous leur proposons de les aider.

Nous leur nommons les aliments et nous les incitons à verbaliser ce qu'ils mangent (couleur, goût, chaud, froid). Les plats sont servis dès que les enfants sont à table afin d'éviter toute attente.

Lorsqu'un enfant se lève au cours du repas, il est encouragé à revenir à sa place.

2-5 Le sommeil

Le sommeil de l'enfant a une fonction biologique très importante : c'est une période de repos pendant laquelle a lieu la maturation du système nerveux, la fabrication des anticorps.

Le personnel réunit les conditions favorables à l'endormissement :

- Respect des rites indiqués par les parents (position, sucette, doudou, caresses...)
- Observation des enfants afin d'adapter au mieux nos réponses à leurs besoins.

Le rôle des adultes n'est pas d'endormir les enfants mais de leur offrir une certaine sécurité et de les aider à trouver leurs propres rituels d'endormissement : l'enfant est aussi acteur de son endormissement.

L'équipe n'intervient pas dans l'immédiat contre un rituel qui serait considéré comme gênant pour le groupe. (Ex : certains enfants éprouvent le besoin de parler avec l'adulte ou avec un autre enfant avant de s'endormir, de jouer dans leur lit). Il est cependant important de poser des limites et d'expliquer à l'enfant qu'il doit respecter le sommeil des autres.

L'adulte doit faire attention à ce qu'il renvoie à l'enfant et ainsi éviter tout jugement (peu dormi, pas gentil, je le dirai à maman...).

Les nourrissons ont besoin de courtes périodes de sommeil dans la journée. Ils sont couchés à la demande. Certains s'endorment dans la salle de jeu.

L'enfant plus grand peut également avoir besoin d'un temps de repos ou de sommeil que nous respectons (aménagement d'un coin avec des coussins dans la salle de jeu).

Les enfants qui s'éveillent les premiers attendent calmement le réveil des autres ou se lèvent et vont jouer dans une autre salle.

2.6 Les soins

a. Changes et lavage des mains

Les toilettes (lavage des mains, visage, change) ont lieu à des moments précis de la journée mais aussi selon les besoins des enfants.

Afin de faire découvrir aux bébés le plaisir d'être propre, ces soins sont réalisés avec douceur et en respectant les mouvements de leur corps. C'est l'occasion d'établir une communication individualisée au cours de laquelle le personnel explique à l'enfant chacun de ses gestes et le fait participer en utilisant ses gestes spontanés.

C'est aussi parfois dans ces moments-là que le personnel découvre qu'un enfant est malade.

Les grands enfants sont changés debout afin de les accompagner dans leur désir d'autonomie (l'enfant n'est plus changé comme un bébé) mais aussi afin de ménager leur pudeur.

Nous les encourageons à se laver seuls les mains, à se déshabiller et à s'enlever les chaussures seuls.

b. Acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté se fait à partir du moment où l'enfant est capable de prendre conscience de ses besoins et de maîtriser ses sphincters.

C'est souvent aux alentours de 24 mois que l'enfant va acquérir cette maturité physiologique et intellectuelle qui fait partie d'un processus naturel.

Le rythme de chaque enfant est respecté comme pour les autres acquisitions (marche, langage...).

À partir d'observations faites à la maison et dans la structure, nous allons accompagner l'enfant dans son désir de devenir propre.

Certains signes sont à prendre en considération :

- Les couches de l'enfant sont sèches.
- L'enfant est gêné par sa couche mouillée, il essaye de l'enlever.
- Il s'assoit tout habillé sur le pot.

La professionnelle propose le pot à l'enfant, verbalise et lui explique ce qu'il fait. C'est une proposition dont la réponse est libre, ce n'est pas une « mise au pot ».

Certains événements peuvent provoquer des retours en arrière : une naissance, un déménagement, des problèmes familiaux.

Les petits « accidents » sont dédramatisés. Nous ne faisons pas de commentaires désobligeants.

Nous conseillons aux parents un habillement pratique.

c. Petits soins

Les parents sont les premiers responsables de la santé et de l'hygiène de leur enfant. Le lieu d'accueil ne doit pas les décharger de cette vigilance mais plutôt la soutenir en répondant à leurs questions et en les encourageant à consulter le médecin de l'enfant si besoin.

La surveillance des courbes, la taille, l'administration des vitamines et les injections de vaccins ne sont pas du ressort du lieu d'accueil.

À l'accueil et tout au long de la journée, le mal-être de l'enfant est évalué afin de prendre la décision de le garder ou non. Le personnel est attentif à l'évolution des signes physiques : fatigue, fièvre, troubles digestifs, toux..., mais aussi aux comportements de l'enfant : refus de manger ou de boire, pleurs, besoin de rester au bras, agressivité, inquiétude.

Des protocoles de soins (protocoles d'accueil individualisé) pour les maladies courantes et les urgences sont travaillées et établis avec le médecin de la structure, le médecin de l'enfant et la famille : ils visent aussi bien à soutenir l'observation du personnel qu'à donner une ligne de conduite.

Ils sont mis en place lorsque l'enfant présente certaines pathologies qui nécessitent une surveillance accrue (allergie, intolérance alimentaire, asthme, diabète).

2-7 Les activités d'éveil

➤ L'éveil

L'éveil est « l'ouverture » de l'enfant sur le monde : découverte de soi, des autres et de son environnement. L'éveil se fait par les 5 sens.

Cette découverte se fait progressivement par le biais du jeu qui est un facteur essentiel du développement de l'enfant ; il lui permet de se construire sur tous les plans : physique, affectif, mental et social.

En plus du jeu libre, l'équipe veille à proposer des « activités dirigées » adaptées aux capacités et compétences de chacun.

L'enfant pourra ainsi, au gré de ses explorations, élargir son champ d'expériences et petit à petit se construire.

L'aménagement de l'espace est différent selon les âges et les besoins de l'enfant. L'équipe veillera également à ce que l'enfant se sente en sécurité ; autant par l'atmosphère du lieu que par la posture et l'accompagnement de l'adulte.

a. Avec les plus petits

L'éveil du tout petit passe par la vue, le goût, l'odorat, le toucher et l'ouïe. Ces 5 sens lui permettent progressivement de prendre conscience de son corps (découvrir ses mains, se retourner...).

Des conditions rassurantes permettent à l'enfant de s'ouvrir au monde. D'abord centré sur lui-même, l'enfant va s'ouvrir progressivement aux autres. Ces temps de découverte vont l'amener en grandissant à des temps d'éveil plus cadrés tels que des comptines mimées et chantées, la peinture.

Dans l'intérêt de l'enfant, les professionnels respecteront ses capacités psychomotrices et éviteront au maximum de le mettre dans une position qu'il n'a pas encore acquise afin qu'il puisse expérimenter de nouvelles situations et acquérir son autonomie. L'environnement dans lequel il évolue doit être sécurisant et répondre à ses besoins.

Les bébés sont installés sur des tapis, libres de leurs mouvements. Nous leur proposeront des jouets qui répondent à leurs besoins de succion et de manipulation. Ils sont colorés et de différentes matières, leur apportant des stimulations visuelles, auditives et tactiles (hochet en caoutchouc, livre en bois ou en tissu...).

Les enfants qui commencent à marcher à quatre pattes, à ramper, évoluent sur un matériel de motricité qu'ils exploitent au fur et à mesure de leurs acquisitions (gros boudin, petites marches, plans inclinés, jouets à pousser...).

L'adulte, par son observation, accompagnera l'enfant dans son plaisir de découverte et de progression tout en respectant le rythme individuel de chacun.

b. Avec les plus grands

Au fur et à mesure que l'enfant grandit, il devient à tout point de vue de plus en plus autonome. De même, ses besoins et ses jeux évoluent et se diversifient.

Tout jeu est une activité d'éveil, les centres d'intérêts varient selon l'âge et sont l'occasion d'enrichir les possibilités de communication.

Toute activité se fait en fonction du nombre d'enfants, du nombre de personnes disponibles dans la salle, du rythme de l'enfant, de sa demande.

Dans le jeu symbolique, l'enfant imite des personnes et des situations rencontrées dans son entourage, ce qui lui permet de mieux les accepter et les comprendre (il transforme le réel selon ses besoins, donne vie aux objets inanimés).

C'est à travers le jeu symbolique qu'il apprend à maîtriser ses angoisses, à donner libre cours à son imagination et à sa créativité. Il va canaliser son énergie de façon constructive car jouer lui permet de mieux comprendre ce qui l'entoure.

D'où l'importance d'aménager des « Coins-Jeux » et des « temps libres » dans la journée : dînette, garage, poupées, déguisements.

Les structures de psychomotricité ainsi que les ballons, vélos, toboggans, tunnels vont l'aider à être de plus en plus à l'aise dans son corps et lui permettre d'exploiter ses limites.

Les activités dirigées comme la manipulation, la peinture, la pâte à sel, l'éveil musical, l'atelier cuisine et les parcours de motricité se font par petits groupes d'enfants, ce qui favorise les échanges entre enfants mais aussi entre enfants et professionnels. La participation à ces activités n'a pas de caractère obligatoire.

La journée est également ponctuée par des temps ritualisés (chansons, lecture, marionnettes...). Les apports de ces différents temps d'éveil sont multiples et variés.

Ce sont autant d'occasion pour l'enfant d'enrichir son vocabulaire, de s'ouvrir aux autres, de développer sa créativité, sa motricité fine, de tester ses limites ; ils permettent également une meilleure appréhension de l'espace, du temps et des volumes, une découverte du schéma corporel.

Tous les moments de la journée sont des moments privilégiés d'échange qui permettent au langage de se développer. Le personnel verbalise ce qui se passe dans l'environnement de l'enfant, propose des activités qui ont pour objectif d'amener l'enfant à fixer son attention, à mémoriser, s'exprimer, faire appel à son imagination, enrichir son vocabulaire.

L'accompagnement du professionnel dans toute activité est primordial : il soutient, encourage, guide et valorise l'enfant tout en posant des limites. Il garantit une sécurité physique et affective permettant ainsi à l'enfant de développer ses compétences.

Le rôle du personnel n'est pas d'être dans l'hyperstimulation de l'enfant mais de lui proposer des situations qui lui donnent envie d'expérimenter, d'agir à son propre rythme. Les enfants agissent par tâtonnements, recommencent sans se lasser les mêmes gestes, les mêmes actions.

2-8 Le soutien à la parentalité

L'équipe ne se substitue pas aux parents mais cherche plutôt à les renvoyer à une image positive de leur rôle, à valoriser leur savoir de parents.

Plutôt que d'apporter des réponses aux différentes questions posées par les familles, nous les amenons à réfléchir, à trouver la démarche à suivre, la solution qui leur convient le mieux.

Les conseils que nous pouvons donner ne sont pas des « recettes miracles », mais un avis sur une situation que les parents nous soumettent. Ces suggestions sont aussi issues des observations que l'équipe fait de l'enfant. Il peut arriver que nous ne puissions répondre aux demandes et attentes des parents. Dans ce cas, nous les dirigeons vers un professionnel adapté à la situation (pédiatre, psychologue, pédopsychiatre...).

2-9 La communication

Le dialogue qui a été instauré avec les parents au cours de la période d'adaptation va se poursuivre tout au long de l'année, se développer et se construire au fur et à mesure que l'enfant grandit.

Le matin, à l'arrivée de l'enfant, les familles signalent au personnel tout fait important pour la journée (manque de sommeil, fatigue, problèmes digestifs, appétit, prise de médicaments, température...).

Le soir, au départ, l'équipe transmet les observations faites dans la journée (repas sommeil - jeu - anecdote) et inscrites sur un cahier. Pour l'enfant aussi, il est important d'entendre la professionnelle parler de sa journée : il se sent reconnu, estimé.

Ces échanges contribuent au développement de son « *sentiment continu d'exister* » (Donald W. Winnicott).

La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Elle s'établit au quotidien à travers les transmissions, les échanges du matin et du soir qui permettent aux adultes de prendre le relai avec l'enfant. Bien que parfois brefs, leur teneur et leur qualité peuvent avoir une réelle influence sur l'accompagnement de l'enfant.

L'équipe est soucieuse d'établir une relation de proximité et de confiance mutuelle avec les parents en veillant à instaurer une qualité d'écoute et de dialogue lors des différents échanges avec eux.

2-10 Les projets spécifiques

➤ Langue Corse

Une intervenante en langue corse est présente dans la structure 1 fois par semaine et intervient dans les 3 sections de la structure. Elle adapte ses interventions à l'âge et au développement des enfants par le biais de moments orientés sur le jeu et les comptines.

À cet âge-là, l'apprentissage ne se fait pas de manière scolaire. Les moments de la vie quotidienne : l'accueil, le repas, la toilette, les jeux, le sommeil et les activités sont autant d'occasions de communiquer avec les enfants en langue corse. Cette initiation à l'apprentissage d'une deuxième langue enrichit considérablement le développement des enfants.

Cette particularité qu'est de transmettre la langue maternelle corse au plus petits permet de continuer à la faire vivre au travers des générations.

Notre objectif est que l'enfant baigne dans un bain de plaisir et d'affectivité procuré par la langue corse.

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d'Ajaccio

La ville d'Ajaccio est la capitale régionale de la Corse, elle compte 74 000 habitants et concentre l'essentiel des services et de l'activité économique du territoire. Elle est également la ville centre de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, qui comprend 10 communes pour un total d'environ 90 000 habitants.

a. La population

	1990	1999	2008	2013	2019
Population	58 949	52 880	65 153	67 507	71 361
Densité moyenne (hab/km ²)	718,6	644,6	794,3	823,0	869,9

Sources : Insee 01/01/2022

b. Les familles et enfants

Composition des familles ajacciennes						
	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	18 845	100,0	19 674	100,0	21 055	100,0

Couples avec enfant(s)	7 456	39,6	7 738	39,3	8 692	41,3
Familles monoparentales	4 155	22,0	4 414	22,4	4 230	20,1
Femmes seules avec enfant(s)	3 465	18,4	3 717	18,9	3 539	16,8

Naissances domiciliés								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances domiciliées	568	523	546	497	492	497	496	507

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

La croissance de la population et la typologie des familles s'installant sur la commune se traduisent par une demande grandissante dudit public en matière de modes d'accueil de leur(s) enfant(s). Pour y répondre, la structure multi-accueil se donne comme priorité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles en accordant une attention particulière vers les publics en difficulté tout en répondant à un objectif d'éveil et de socialisation de l'enfant.

c. La petite enfance à Ajaccio

La ville d'Ajaccio compte sur son territoire :

- 8 crèches en régie pour un total de places de 290 berceaux
- 6 crèches associatives ou privées pour un total de 175 berceaux
- 91 Assistantes maternelles pour un total de 288 places.
- 2 Maisons d'Assistants Maternelles,

Le Relais Petite Enfance et l'accueil individuel

Il s'agit d'un service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Lieu d'information pour les familles dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil et lieu d'animation et de socialisation pour les enfants. Les assistantes maternelles et les gardes à domicile peuvent y trouver un espace de professionnalisation.

Quelques chiffres de l'activité du RPE communal en 2022 :

- **217** listes d'Assistants Maternels réalisées au profil des parents en recherche d'un mode de garde.
- **113** matinées d'éveils ont été proposées.
- **128** enfants soit **121** familles et **34** AM ont bénéficié des matinées d'éveil et de professionnalisation.
- **80** familles et 16 AM ont été accompagnées dans leur rôle de parents employeurs et métier.

Faisant partie de la même DGA et Direction, le RPE est en lien direct avec l'accueil collectif et a pour mission d'orienter les familles vers le mode de garde le plus adapté à leurs besoins.

3-2 Quartier des Salines

Le quartier des Salines est situé au Nord-Est de la ville d'Ajaccio, il est composé majoritairement d'habitats sociaux et de grands ensembles. Il compte environ 10.000 habitants et est classé « quartier prioritaire ».

A l'origine ce quartier était occupé par des marais salants mais il a été urbanisé durant les années 1960.

Il est actuellement au cœur d'un développement futur pour la ville car il se dessine comme étant un second centre à l'échelle d'Ajaccio de part sa proximité du bord de mer et du dynamisme de rénovation urbaine qui l'entoure.

Le quartier des Salines est dit « dynamique » : un multi accueil, 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires, 1 collège, 2 lycées professionnels, une crèche parentale, un institut médico éducatif, 2 centres sociaux sont présents sur le territoire.

Dans l'environnement géographique immédiat de la structure, on note une activité liée au commerce assez développée avec de nombreux établissements de proximité : boulangerie, boucherie, bureau de tabac, vente de primeurs, café...

On y trouve aussi une activité médicale assez importante : médecin, pharmacie, cabinet de radiologie mais aussi de soins infirmiers et de kinésithérapie, laboratoire d'analyses médicales, dentiste, vétérinaire.

Une association de quartier y est très active. Elle apporte une aide et un soutien à l'insertion sociale, économique et professionnelle des habitants du quartier.

On trouve aussi un stade, une piscine, un parc de jeux pour enfants...

Ces éléments permettent de maintenir la jeunesse et son énergie dans ce quartier prioritaire. La population est d'âge moyen.

3-3 Place des familles

Tout au long du séjour de l'enfant, la Directrice et son équipe encouragent la communication et le dialogue avec les parents en vue d'une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant.

Seules les informations individuelles concernant leur enfant, son comportement et le déroulement de la journée dans l'établissement sont susceptibles d'être communiqués aux parents.

Les familles ont accès au projet d'établissement disponible sur le site de la Ville.

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

✓ Les services PMI de la Collectivité de Corse

Ce service assure un suivi qualitatif et un contrôle régulier de l'établissement.

Si les services de la PMI ont un rôle de conseil auprès des professionnels, ils jouent également un rôle de facilitateur en matière d'accueil d'enfants présentant une situation particulière.

En effet, l'équipe peut être sollicitée pour accueillir au sein de la structure un enfant pour lequel (où pour sa famille) une attention particulière mérite d'être portée.

✓ La Caisse d'allocations familiales (CAF)

Le Contrat Enfance jeunesse de la Ville étant échu au 31/12/2021, il est remplacé par la Convention Territoriale Globale intercommunale 2022-2026 signée en novembre 2022 avec la CAF. Dans ce cadre, la crèche s'inscrit en cohérence avec les orientations de la CAF qui est, non seulement un financeur mais aussi un partenaire accompagnateur pour avancer sur les différentes thématiques recensées par un diagnostic de territoire.

La Mutualité sociale agricole (MSA) s'associe à la CAF pour les financements du fonctionnement des crèches.

✓ **Les services d'hygiène alimentaire**

La direction des services vétérinaires assure un contrôle de l'établissement en ce qui concerne respect des conditions d'hygiène en restauration collective applicables audit établissement, garantissant ainsi la sécurité des enfants.

Les Contrôles microbiologiques

Dans un cadre préventif, des échantillons alimentaires et de surface sont analysés par un laboratoire d'analyses agréé afin d'évaluer les risques sanitaires. Une fois par trimestre un technicien de laboratoire prélève sur site un plat témoin (repas mixé pour les crèches satellites) et un prélèvement de surface (plan de travail, robot mixeur ...).

3-5 Développement durable

L'adoption d'une démarche écologique dans la crèche permet de :

- Améliorer la qualité de l'environnement dans lequel les enfants évoluent et ainsi préserver leur santé,
- Sensibiliser les enfants au respect et à la préservation de l'environnement et les éduquer ainsi dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques,
- Associer les parents au projet.

La réduction de l'impact écologique à I PUPPUNELLI se fait par un choix adapté de matériaux et mobiliers et par une sensibilisation de nos équipes à la gestion responsable des déchets et des énergies.

Des pratiques éco-responsables sont mises en place :

- Les repas servis aux enfants sont confectionnés avec des produits frais : viande, poisson, fruits et légumes
- Les produits de saison, bio, locaux, bénéficiant d'un circuit court sont privilégiés
- L'eau du robinet est la boisson des plus grands. L'eau minérale est réservée uniquement aux plus petits.
- Afin de limiter le gaspillage alimentaire, l'élaboration des repas tient compte du nombre d'enfants présents et du grammage des portions. (GEMRCN)
- En ce qui concerne la gestion des déchets la CAPA organise aussi la logistique technique du ramassage des déchets sur notre crèche pour une mise en place d'un tri sélectif. Pour ce faire un container jaune est mis à disposition pour les déchets recyclables ainsi qu'un autre pour les biodéchets et un autre pour les papiers.

4- Conclusion

Le projet d'établissement est le résultat d'une réflexion et d'un travail d'équipe. Il ne peut être appliqué sans le travail et l'implication au quotidien de toute celle-ci. Il illustre la manière de fonctionner et de travailler afin d'assurer un accueil de qualité, sécurisant et bienveillant des enfants.

Le projet n'est pas figé : il est en perpétuelle évolution. Il nécessite un dialogue permanent entre les membres de l'équipe mais aussi avec les parents.